

UABT18 - Expérience professionnelle de LP Génie civil et Construction (année 3)

Présentation

Programme

Contenu

Cette UA (unité d'activité) est validée et notée en même temps que l'UA Projet tutoré.

En HTT, une expérience professionnelle d'un an en tant que technicien supérieur BTP est exigée après l'obtention d'un diplôme Bac+2.

Lorsque le candidat ne possède pas d'expérience professionnelle au niveau demandé, le Cnam offre la possibilité de signer une convention de stage dans le BTP de six mois minimum (et jusqu'à deux fois six mois) pour compléter son expérience professionnelle.

Mis à jour le 01-09-2018



Code : UABT18

Unité d'activité de type
expérience ou stage

6 crédits

Responsabilité nationale :
EPN01 - Bâtiment et énergie / 1